Plan d'aménagement général - Dispositions complémentaires à la planification communale - Localité de Bereldange

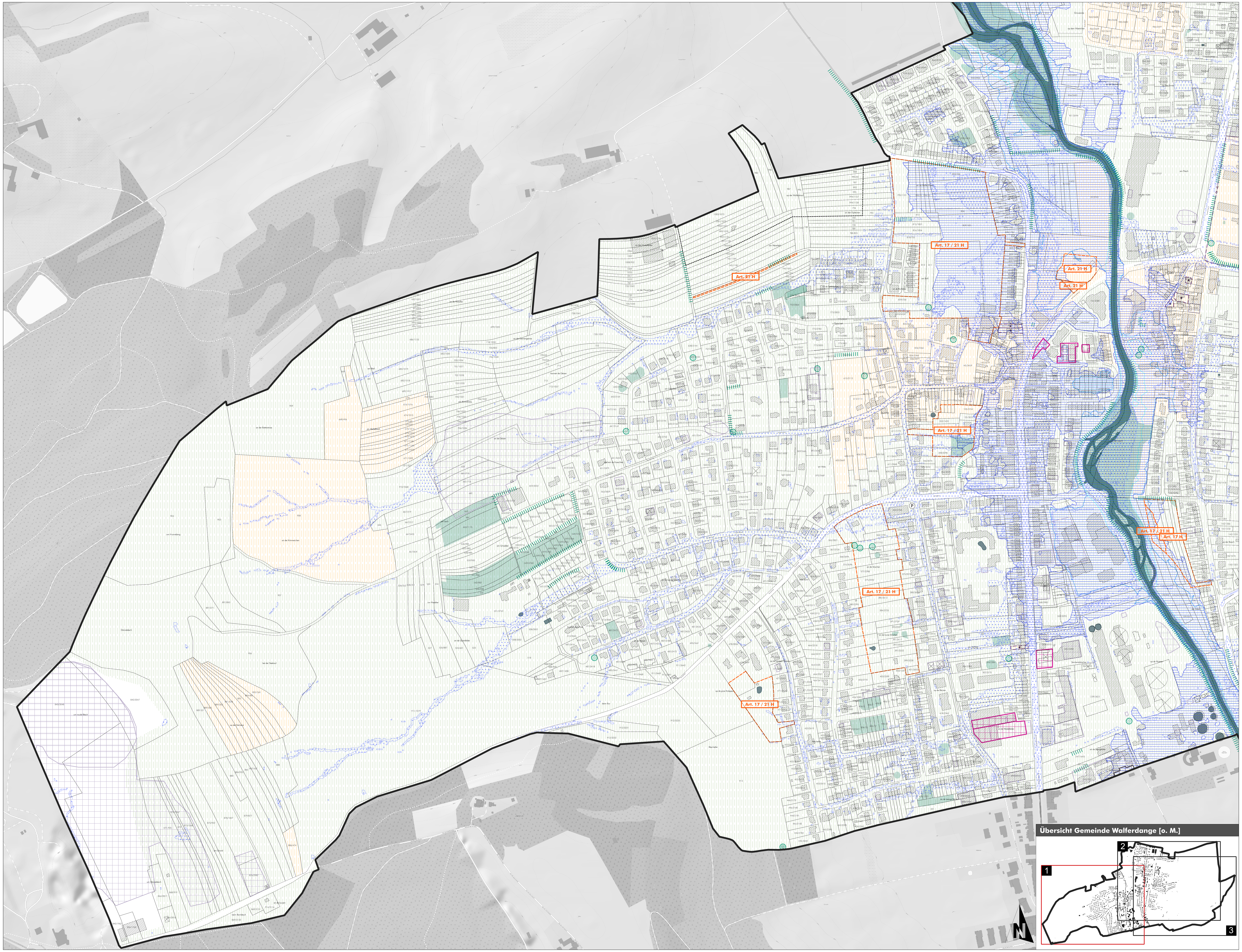

FOND DE PLAN
Composé sur base du PCN 2026,de la BD-L-GeoBase 2026, de la BD-L-TC 2015, de l'Orthophoto 2025, de la carte topographique du Luxembourg 2021 [Geoportail]

- Limite communale
- Limite parcellaire
- ▨ Bâtiment existant: PCN [2026] | BD-L-GeoBase [2026]
- ☐ ☒ Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment PCN 2026 supprimé [Source : orthophoto 2025]
- Cours d'eau
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m
- Délimitation de la zone verte

DISPOSITION COMPLEMENTAIRES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Biotopes, habitats, habitats d'espèces et arbres definis en fonction des art. 14, 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018
source: biotopes - milieux ouverts et milieu forestier Administration de la nature et des forêts 2025 - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées EFOR-ERSA 2021
habitats - EFOR-ERSA 2025 pour les surfaces étudiées dans la SUP
arbres remarquables - EFOR-ERSA 2021, Administration des Eaux et Forêts 2014

- Art. 17 H — Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 21 H — Art. 21 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/21 H — Art. 17/21 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protegé
- Arbres remarquables

Zone d'observation archéologique
(Source: INRA 2025)

- Sous-zone de la zone d'observation archéologique
- Zone d'observation archéologique (ZOA)
- Sites archéologiques classés monument national dans la ZOA
- ★ Protection des sites et monuments nationaux [Source: Liste INPA du 03.2026]

Sites potentiellement pollués et sites contaminés
[Source: Administration de l'environnement 2023]

- II - Sites potentiellement pollués
- IV - Sites assainis
- VII - Sites pollués

Gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)
(RGD du 30 mars 2022 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzette et de la Wark

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extreme

- Ⓟ **Zones de danger "forte pluie" (risque élevé et risque très élevé)** [Source : Administration de la gestion de l'Eau, 2022]

Ref. n°: 11C/	
Saisine du Conseil Communal	-
Avis de la Commission d'Aménagement	-
Avis du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-
Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	-

COncept COnseil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd.de l'Alzette
L-1124 Luxembourg

Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Walferdange

Projet: Projet d'Aménagement Général

Objet: PAG - Dispositions complémentaires à la planification communale
Localité de Bereldange

Modification	de	Date	Indice

Echelle: 1 / 2.500	Plan n°: 2050_pag_dc_Be
Indice:	Date: 19.03.2026
Élaboré:	Contrôlé: L. Guskowski
	Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, out tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.